**Annexe 4**

Utilisation ESTEVE au sein des MTE-MCTRCT-Mer et MAA

L'outil « Estève », développé par le centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH) est déjà utilisé par plusieurs autres ministères (ministère des armées, services du premier ministre, affaires sociales, …) depuis plusieurs années. Il permet une dématérialisation des comptes rendus d’entretiens professionnels et de formation, sans changement du processus d’évaluation, le cadre juridique applicable restant strictement le même que pour les autres agents (qu’ils soient concernés par l’expérimentation Estève ou non).

L’application « Estève » permet la saisie des comptes rendus d’entretien professionnel sans changement dans la procédure d’évaluation (conduite des entretiens en bilatérale entre l’agent et son supérieur hiérarchique direct, ……). **Estève ne supprime pas l’échange de vive voix, lequel continue à faire l’objet d’une réunion bilatérale entre l’agent et son supérieur hiérarchique direct**. Estève s’utilise tout au long de la campagne d’entretiens professionnels, de la préparation du compte rendu d’entretien (CREP) et sa signature par le responsable hiérarchique direct (N+1) de l’agent jusqu’à son visa par l’autorité hiérarchique (N+2).

Au ministère de la transition écologique, au ministère de la cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales et au ministère de la mer

Après 3 années d’expérimentation, à compter de la campagne 2021, l’utilisation de l’application Estève est généralisée à l’ensemble des services du ministère, de l’administration centrale et des services déconcentrés. Seules quelques DDT(M) utiliseront Estève à titre expérimental.

Au ministère de l’agriculture et de l’alimentation

Une expérimentation de dématérialisation des comptes rendus d’entretien professionnel a été engagée et mise en œuvre en 2020 et 2021 dans certaines directions et services du ministère de l’agriculture et de l’alimentation.

La généralisation concerne les services d’administration centrale, les D(R)AAF, les EPLEFPA et les établissements d’enseignement supérieur.

**Les ressources sur les intranets des deux pôles ministériels sont disponibles aux liens ci-après :**

* Au ministère de la transition écologique, au ministère de la cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales et au ministère de la mer :

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/l-entretien-professionnel-a17802.html?id_rub=2347>

Une formation en ligne est également disponible sur la plateforme de formation en ligne du ministère SYFOAD (https://syfoadd.din.developpement-durable.gouv.fr/).

La formation Estève est accessible par le compte Cerbère.

* Au ministère de l’agriculture et de l’alimentation :
* ***La chaîne support utilisateurs*** s’articule de la manière suivante*:*

**Les structures RH de proximité (mag en centrale, SG/pôle RH en déconcentré…) continuent à assurer le rôle de conseil de premier niveau des agents et évaluateurs pour Estève**, comme elles le font déjà habituellement pour l’organisation et le suivi de la campagne d’entretiens professionnels.

Une assistance RH de deuxième niveau est mise en place pour les structures RH de proximité, précitées : [assistance-esteve.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance-esteve.sg@agriculture.gouv.fr)

**Une rubrique est disponible sur l’intranet** pour l’ensemble des agents concernés par l’expérimentation (évalués, évaluateurs N+1, signataires N+2) avec tous les documents utilisateurs utiles : <http://intranet.national.agri/L-entretien-professionnel>

* ***Concernant les habilitations***, les principaux points à retenir sont les suivants (se reporter aux guides utilisateurs disponibles sur la rubrique intranet pour de plus amples informations) :

Dans tous les cas, les agents quels que soit leur rôle reçoivent un courriel les invitant à se connecter.

L'identifiant est toujours l'adresse mail, et le mot de passe est personnalisé par l'agent (étant précisé qu’un compte est déjà créé dans Estève pour chaque agent).

* Les structures RH de proximité reçoivent le courriel les invitant à une première connexion lorsque le SRH (MISIRH) créé leurs comptes ;
* Les évaluateurs/signataires N+1 ou contresignataires N+2 reçoivent un courriel au moment où ils doivent effectuer leur première connexion, lorsque la structures RH de proximité leur ouvre la campagne d’entretien dans l’outil Estève ;
* L’agent qui est « seulement » évalué reçoit le courriel de première connexion lorsque le N+1 valide la liste de ses agents à évaluer.